



Bulletin de paye / charges sociales

Par **lulu0112**, le **04/02/2014** à **10:34**

Bonjour,

J'aurais besoin d'un petit éclaircissement. Je suis actuellement en arrêt de travail suite à un accident de travail.

Je viens de recevoir mes 2 dernières fiches de paye. Le salaire brut est donc de 0€. Dans les charges sociales, mon employeur me déduit quelques charges sociales (AGFF TA IRREP, CSG non déductible et déductible et CRDS). Mon net est donc négatif.

Est-il normal que je cotise pour quelques charges sociales alors que je n'ai pas de salaire brut et de plus, je cotise déjà à certaines de ces charges sur les indemnités que me versent la sécurité sociale.

Merci par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/02/2014** à **13:36**

Bonjour,

Il faudrait savoir sur quelle base sont calculées ces cotisations sociales...

Je vous conseillerais de demander par écrit des explications à l'employeur et de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...